

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **USG Danoline Acoustical Ceiling Tiles and Panels**

Autres moyens d'identification

43601003003 Numéro de la FDS **Synonymes** Gypsum Panels Pour l'intérieur. Usage recommandé

Restrictions d'utilisation Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant United States Gypsum Company

550 West Adams Street Adresse

Chicago, Illinois 60661-3637

1-800-874-4968 Téléphone Site Web www.usg.com 1-800-507-8899 Numéro de téléphone

d'urgence

Fournisseur

CGC Inc. 350 Burnhamthorpe Road West, 5th Floor **Adresse**

> Mississauga, Ontario L5B 3J1 A Subsidiary of USG Corporation

1-800-387-2690 Téléphone Site Web www.cgcinc.com 1-800-507-8899

Numéro de téléphone d'urgence

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé. Dangers pour la santé Non classé.

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger Aucune. Mention d'avertissement Aucune. Mention de danger Aucune.

Conseil de prudence

Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. **Prévention**

Intervention Consulter un médecin en cas de malaise. Stockage Conserver comme indiqué dans la section 7.

Élimination Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements Aucune.

supplémentaires

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Sulfate de calcium dihydraté		13397-24-5	> 85
Cellulose		9004-34-6	< 10

USG Danoline Acoustical Ceiling Tiles and Panels 949163 Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 11-Juin-2019 SDS Canada

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique.

Le gypse utilisé dans la fabrication de ces panneaux contient de la silice cristalline respirable dans une plage qui va jusqu'à < 1 % selon la source, comme il est indiqué par les méthodes d'échantillonnage en vrac. Des tests d'hygiène industrielle à partir d'échantillons personnels et de secteur n'ont mesuré aucune silice cristalline respirable lors de la coupe du produit par « entaillage et cassage », scie rotative ou scie circulaire. Il faut se conformer à de bonnes pratiques de travail qui minimiseront la formation de poussière.

4. Premiers soins

Inhalation Les poussières irritent l'appareil respiratoire et peuvent entraîner la toux et des troubles

respiratoires. Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance.

Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la peau Contact avec les poussières : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une

irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Poussière dans les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer soigneusement à l'eau. En cas

d'irritation, demander immédiatement une aide médicale.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

, , ,

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.

Aucun(e) connu(e).

Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas de risque d'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

autonome et un vetement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Méthodes particulières d'intervention

Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si

cela n'entraîne aucun risque.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Voir la section 8 de la fiche signalétique pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Aucun procédé spécifique de nettoyage. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter de déverser dans les drains, les égouts et autres systèmes d'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation de poussières. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains après utilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Lors du déplacement des panneaux avec un chariot élévateur ou autre équipement similaire, il est essentiel que la capacité de charge de l'équipement soit suffisante pour manipuler les charges.

949163 Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 11-Juin-2019

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Protéger des intempéries et empêcher l'exposition à une humidité soutenue. Le document GA-801-07 de la Gypsum Association recommande d'entreposer les panneaux à plat pour éviter d'endommager les coins, de gauchir le panneau et les risques potentiels pour la sécurité posés par un panneau qui tombe. Toutefois, dans d'autres situations, l'entreposage des panneaux à plat peut constituer un danger de trébucher ou excéder la limite de charge du plancher. Si les panneaux sont empilés verticalement, laisser un espace d'au moins 4 po du mur pour réduire le risque que les panneaux tombent et d'au plus 6 po pour éviter qu'un poids excessif pousse latéralement contre le mur.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3	
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 13397-24-5)	TWA	10 mg/m3	Fraction inhalable.
Canada. LEMT pour l'Alberta (Code	e de l'hygiène et de la sécurité a	au travail, Annexe 1, Tablea	iu 2)
Composants	Туре	Valeur	
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3	
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 13397-24-5)	TWA	10 mg/m3	
Canada. LEMT pour la Colombie-B chimiques, Réglementation sur la :			il pour les substances
Composants	Туре	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 13397-24-5)	STEL	20 mg/m3	Poussières totales.
	TWA	10 mg/m3	Inhalable
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants	ment 217/2006, Loi sur la sécur Type	ité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3	
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 13397-24-5)	TWA	10 mg/m3	Fraction inhalable.
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Cor	trôle de l'exposition à des age	nts biologiques et chimique	es)
Composants	Туре	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3	
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 13397-24-5)	TWA	10 mg/m3	Fraction inhalable.
Canada. LEMT du Québec, (Ministé Composants	ere du Travail. Règlement sur la Type	santé et la sécurité du trav Valeur	rail) Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 13397-24-5)	TWA	5 mg/m3	Poussière respirable
		10 mg/m3	Poussières totales.
Canada. LEMT pour la Saskatchew	an (Règlements sur la sécurité	et la santé au travail, 1996,	Tableau 21)
Composants	Туре	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	15 minutes	20 mg/m3	Fibre.
	8 heures	10 mg/m3	Fibre.
Sulfate de calcium dihydraté (CAS 13397-24-5)	15 minutes	20 mg/m3	
amy arato (or to 10001 = 10)			

SDS Canada

949163 Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 11-Juin-2019

Valeurs biologiques limites

Contrôles d'ingénierie

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

appropriés

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de poussières. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les

risques d'exposition.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Protection de la peau

Protection des mains

Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau. En cas de contact

prolongé ou répété avec la peau, porter des gants de protection appropriés.

Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est **Autre**

recommandé.

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les **Protection respiratoire**

limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté Consulter un fabricant d'appareils respiratoires pour déterminer la sélection, l'utilisation et les limites d'un appareil respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air pur et à pression positive pour les émissions incontrôlées ou lorsque les limites d'un appareil respiratoire à purification d'air

peuvent être excédées.

Dangers thermiques Aucune.

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Papier recouvrant le noyau de gypse.

Solide. État physique **Forme** Panneau.

Couleur Gris à blanc cassé. Odeur Odeur faible à nulle.

Seuil olfactif Sans objet. 6 - 8

Point de fusion et point de

congélation

рH

Sans objet.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Sans objet.

Point d'éclair Sans objet. Taux d'évaporation Sans objet. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Sans objet.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Tension de vapeur Sans objet. Densité de vapeur Sans objet. Densité relative 600 - 900 kg/m³

Solubilité

949163

Solubilité (eau) 2.1 g/l

SDS Canada

4/7

Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 11-Juin-2019

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Sans objet.

Température Sans objet.

d'auto-inflammation

1450 °C (2642 °F) Température de décomposition

Viscosité Sans objet.

Autres informations

Masse volumique apparente

Non disponible.

Propriétés explosives

Non explosif. Non oxydant.

Propriétés comburantes COV

0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique

Risque de réactions

La substance est stable dans des conditions normales.

dangereuses Conditions à éviter Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Matériaux incompatibles

Agents comburants forts. Acides forts.

Contact avec des matériaux incompatibles.

Produits de décomposition

Oxydes de calcium, dioxyde de carbone et monoxyde de carbone.

dangereux

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation La transformation mécanique peut générer des poussières. L'inhalation de poussières peut

La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

causer une irritation respiratoire.

Contact avec la peau La poussière ou la poudre peut irriter la peau.

La poussière aérienne peut causer une irritation oculaire mécanique. Contact avec les yeux

Peu probable en raison de la forme du produit. Ingestion

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

La poussière ou la poudre peut irriter la peau.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

La poussière ou la poudre peuvent être à l'origine d'une irritation oculaire d'ordre mécanique.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

aerminales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.

Autres informations

Les troubles respiratoires et de la peau existants, tels que la dermatite, l'asthme et les maladies pulmonaires chroniques peuvent potentiellement être aggravés par une exposition.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Sulfate de calcium dihydraté (CAS 13397-24-5)

Aquatique

CL50 Poisson Vairon à grosse tête (Pimephales > 1970 mg/l, 96 heures

promelas)

Persistance et dégradation Ne s'applique pas au sel de composés inorganiques. Le sulfate calcium se dissout dans l'eau

sans subir de dégradation chimique.

Aucune bioaccumulation prévue. Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs Aucun(e) connu(e).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. Recycler de

manière responsable.

Règlements locaux

d'élimination

Éliminer conformément à la réglementation locale.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés Éliminer conformément à la réglementation locale.

14. Informations relatives au transport

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

le recueil IBC

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et Sans objet. Ce produit est un solide, par conséquent son transport en vrac est régi par le code

IMSBC.

15. Informations sur la réglementation

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les Réglementation canadienne

produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les

produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit

Gaz à effet de serre

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

USG Danoline Acoustical Ceiling Tiles and Panels SDS Canada

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)* Canada Liste intérieure des substances (LIS) Non

Canada Liste extérieure des substances (LES) Non

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Non

réglementant les substances toxiques)

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 11-Juin-2019

Date de la révision Version n° 01

Autres informations Silice cristalline : Les matières premières dans ce produit contiennent de la silice cristalline

> respirable présente comme une impureté. On ne s'attend pas à une exposition à la silice cristalline respirable pendant l'utilisation normale de ce produit. Toutefois, les concentrations réelles doivent être mesurées par des tests d'hygiène sur le lieu de travail. Une exposition prolongée et répétée à la silice cristalline aérienne libre et respirable peut se traduire par une maladie pulmonaire (c.-à-d.,

une silicose) ou un cancer du poumon.

Classements NFPA

Santé: 1

Inflammabilité: 0 Danger physique: 0

Échelle de danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations Avis de non-responsabilité

doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité

des travailleurs et l'environnement.

USG Danoline Acoustical Ceiling Tiles and Panels

949163 Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 11-Juin-2019 7/7